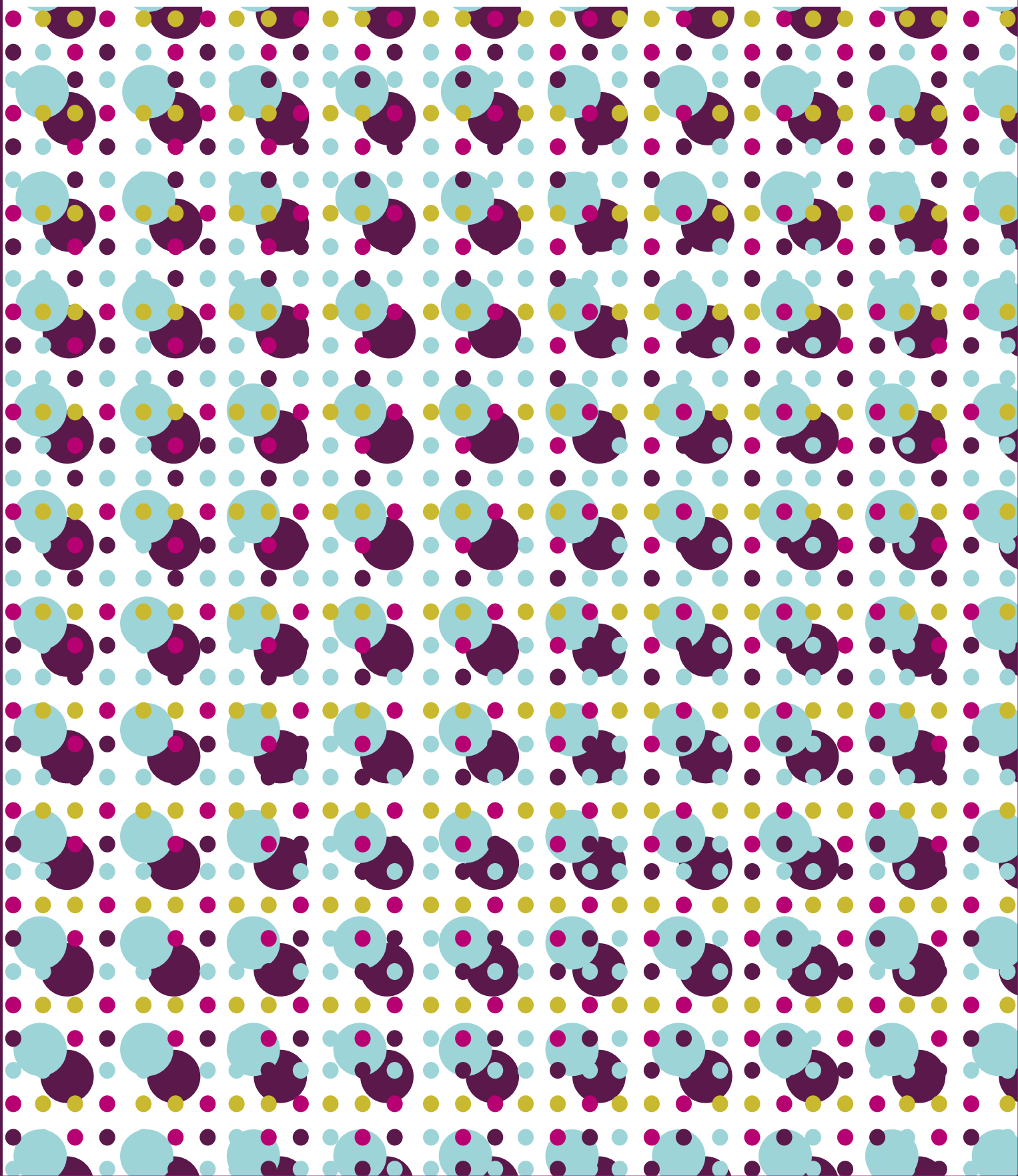


# FCPI

OTC MULTI-CIBLES 1



1 + 2 : durée de blocage ► 5 ans, durée pouvant aller jusqu'à 7,5 ans sur décision de la société de gestion, soit une échéance comprise entre le 31.12.2014 et le 31.12.2016

# GRACE AU FCPI OTC MULTI-CIBLES 1

## 1 Je réduis mon Impôt sur le Revenu dès 2010

Jusqu'à **6000 euros** pour un couple,  
pour un investissement de 24 000 €  
sur OTC MULTI-CIBLES 1

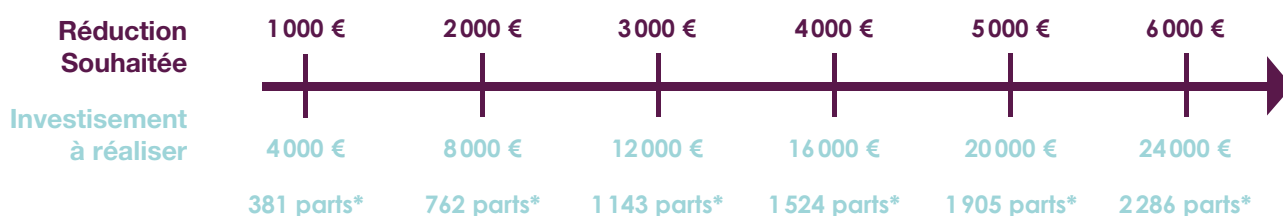
=

une réduction d'IR équivalente  
à 25% de l'investissement

Jusqu'à **3000 euros** pour une personne seule,  
pour un investissement de 12 000 €  
sur OTC MULTI-CIBLES 1

=

une réduction d'IR équivalente  
à 25% de l'investissement



(\* 1 part = 10,50 € y compris droits d'entrée de 5% bénéficiant de la réduction d'impôt)

## 2 J'exonère mes plus-values à l'échéance

Mes plus-values sont exonérées d'imposition au moment de la cession de mes parts d'OTC MULTI-CIBLES 1 (hors prélèvements sociaux), soit un gain d'imposition de 18% (taux valable en 2009 susceptible de varier).

## 3 Je soutiens les PME Innovantes

**60%** minimum de mon investissement serviront à soutenir l'innovation, la croissance et l'emploi des PME innovantes en partageant avec elles les phases clés de leur cycle de vie.

## 4 Je diversifie mon épargne

**40%** maximum de mon investissement seront orientés sur des actifs diversifiés: OPCVM, actions, obligations, monétaire, gérés activement en fonction des conditions de marché.

### À SAVOIR

Les avantages fiscaux sont acquis à condition de bloquer ses parts 5 ans, durée pouvant aller jusqu'à 7,5 ans sur décision de la société de gestion, soit une échéance comprise entre le 31.12.2014 et le 31.12.2016, et en contrepartie d'un risque de perte en capital.

# POURQUOI CHOISIR OTC MULTI-CIBLES 1 ?

Une équipe de gestion remarquée en :

## 2009

**OTC AM s'est classée  
1<sup>re</sup> en nombre de PME  
françaises financées : 41**

**et en montants investis : 55,7 M€ pour l'année 2008.**

(source : étude Private Equity Magazine – janvier 2009)

## 2008

**OTC AM s'est classée  
1<sup>re</sup> en France et 11<sup>e</sup> en Europe au classement des sociétés  
de Capital Risque les plus actives en nombre de prises de participations.**

(source : étude Agefi Hebdo – janvier 2008)

## 2007

**OTC AM a été élue  
Meilleure Equipe de Capital Risque.**

(Prix Capital Finance remis au Sénat – mars 2007)

## COMMENT SOUSCRIRE ?

### **Date limite de souscription :**

le 30 décembre 2009 pour bénéficier de la réduction d'impôt  
dès 2010 au titre de la déclaration des revenus perçus en 2009

### **Durée de blocage :**

5 ans, durée prorogeable à 7,5 ans sur décision de la société  
de gestion, soit une échéance comprise entre le 31.12.2014  
et le 31.12.2016

Cas de rachat anticipé sans remise en cause des avantages fiscaux :

- licenciement du souscripteur ou de son conjoint soumis  
à une imposition commune,
- invalidité de 2<sup>e</sup> ou 3<sup>e</sup> catégorie du souscripteur ou  
de son conjoint soumis à une imposition commune,
- décès du souscripteur ou de son conjoint soumis  
à une imposition commune.

**Valeur de la part à la constitution :** 10 €

### **Souscription minimale :**

1 000 € (hors droit d'entrée, soit 100 parts)

**Droit d'entrée :** 5 % maximum

**Date d'agrément AMF :** 25/08/2009



Depuis notre création en 2001, nous avons financé 110 PME qui ont doublé leur chiffre d'affaires et augmenté leur effectif de 50%.

OTC Asset Management, société de gestion indépendante, s'est ainsi imposée en 8 ans comme un des acteurs majeurs du financement des sociétés non cotées en France.

**Jean-Marc Palhon**  
Directeur Général  
Expert-Comptable



**Michel Gomart**  
Directeur de Participations  
HEC & Droit



**Xavier Faure**  
Directeur de Participations  
Polytechnique



**Patrick de Roquemaurel**  
Directeur de Participations  
ESLSCA



**Matthieu Dracs**  
Directeur de Participations  
Dauphine - Mastère ESSEC



**Bertrand Pullès**  
Directeur de Participations  
École de Commerce



**Emmanuelle Deponge**  
Chargée d'Affaires  
Docteur en Sciences de la vie



**Laurent Foiry**  
Chargé d'Affaires  
Docteur en génétique moléculaire



**Flavien Tiberghien**  
Chargé d'Affaires  
ESSEC & Droit



**Fleur Brossel**  
Secrétaire Général  
Magistère de Gestion



**Muriel Claude**  
Directrice Marketing et Communication  
DESS Marketing



**Fanny Spagner**  
Contrôleur Financier  
DESS Finance



**Élise Rech**  
Chargée de Mission  
Master Audit Contrôle



**Myriam Villetelle**  
Assistante de Gestion  
Maîtrise de Gestion



**Hélène Diter**  
Assistante de gestion  
EFAP

# Avertissement FCPI OTC MULTI-CIBLES 1

## AVERTISSEMENT

■ L'AMF attire votre attention sur le fait que votre argent est bloqué pendant une durée de 5 à 7,5 années, sauf cas de déblocage anticipé prévus dans la notice d'information. Le fonds commun de placement dans l'innovation, catégorie de fonds commun de placement à risques, est principalement investi dans des entreprises non cotées en bourse qui présentent des risques particuliers.

■ Vous devez prendre connaissance des facteurs de risques de ce fonds commun de placement dans l'innovation décrits à la rubrique « profil de risque » de la notice d'information.

■ Enfin, l'agrément de l'AMF ne signifie pas que vous bénéficiez automatiquement des différents dispositifs fiscaux présentés par la Société de Gestion. Cela dépendra notamment du respect par ce produit de certaines règles d'investissement, de la durée pendant laquelle vous le détiendrez et de votre situation individuelle.

### Les frais de fonctionnement du Fonds recouvrent :

Typologie des frais	Assiette	Taux barème
<b>Frais récurrents de gestion et de fonctionnement incluant :</b>		
Rémunération de la Société de Gestion	<ul style="list-style-type: none"> <li>pendant les deux premiers exercices du Fonds, le montant total des souscriptions des Parts A et B du Fonds ;</li> <li>pendant les exercices suivants, la moyenne annuelle de l'Actif Net du Fonds calculée sur la base des deux dernières Valeurs Liquidatives semestrielles.</li> </ul>	3,85 % maximum nets de toutes taxes
Rémunération du Dépositaire et frais relatifs aux obligations légales du Fonds, notamment administratives et comptables et de communication avec les Porteurs de Parts	N / A	Maximum 80.000 euros TTC majorés de 8 euros TTC par Porteur de Parts
Honoraires du Commissaire aux comptes	Actif Net	0,043 % TTC maximum (hors débours divers) avec un montant minimum de 8.970 euros TTC
<b>Frais de constitution du Fonds</b>	Montant total des souscriptions des Parts A du Fonds	1 % nets de toutes taxes maximum
<b>Frais non récurrents de fonctionnement liés à l'acquisition, au suivi et à la cession des participations</b>	Actif Net	1,80 % TTC maximum
<b>Frais de gestion indirects liés aux investissements dans des parts ou actions d'autres OPCVM ou de fonds d'investissement (frais de gestion indirects réels et droits d'entrée et de sortie acquittés par l'OPCVM)</b>	Actif net de l'OPCVM ou du fonds d'investissement cible	<ul style="list-style-type: none"> <li>commissions de gestion indirectes : 5 % nets de toutes taxes maximum.</li> <li>commissions de souscription indirectes : 5 % nets de toutes taxes maximum.</li> <li>commissions de rachat indirectes : 5 % nets de toutes taxes maximum</li> </ul>
<b>Commissions de mouvement</b>	Prélèvement sur chaque transaction concernant des titres cotés	35,88 Euros TTC maximum par transaction

### Au 30 juin 2009, la part de l'actif investie dans des entreprises éligibles des FCPI gérés par la société de gestion OTC Asset Management est la suivante :

Dénomination	Date de création	Pourcentage de l'actif <sup>[1]</sup> éligible (quota de 60 %) à la date du 30 juin 2009	Date à laquelle l'actif doit comprendre au moins 60 % de titres éligibles
FCPI OTC INNOVATION 4	2004	67 %	31 décembre 2006
FCPI OTC ENTREPRISES 1	2005	65 %	31 décembre 2007
FCPI OTC ENTREPRISES 2	2006	72 %	31 décembre 2008
FCPI OTC ENTREPRISES 3	2007	60 %	31 décembre 2009
FCPI OTC ENTREPRISES 4	2008	14 %	31 décembre 2010

[1] Calculé d'après les comptes arrêtés au 30 juin 2009, selon la méthode définie à l'article R. 214-59 du Code monétaire et financier.